

# DEMANDES À TOUS LES RÉSIDENTS DE TOKYO EN RÉPONSE AU NOUVEAU CORONAVIRUS (COVID-19)

- De très nombreuses personnes sont actuellement atteintes de la COVID-19. Une augmentation supplémentaire serait dangereuse. Il y a danger.
- L'état d'urgence a été déclaré à Tokyo. L'important, à l'heure actuelle, c'est de rester chez vous autant que possible et de ne pas sortir.  
En outre, évitez de vous déplacer, de rencontrer des gens ou de parler à qui que ce soit.
- L'état d'urgence a été déclaré pour vous demander de modifier votre mode de vie.

En vigueur

du 1 juin (mardi) 00h00 au 20 juin (lundi) 24h00

Demandes

Vous résidez à Tokyo

## Confinement à domicile

- Restez chez vous autant que possible.  
Dans toute la mesure possible, ne sortez pas.
- Restez chez vous en soirée, le samedi et le dimanche.
- Abstenez-vous de rejoindre ou de quitter Tokyo.

Vous tenez un commerce

## Fermeture, restriction des horaires d'ouverture

\* Consultez la page suivante.

# Établissements concernés

## • Varie selon la taille de l'établissement

	Exemple	Demande
Installation - Établissement	Centres commerciaux, grands magasins (lieux de vente non nécessaires à la vie quotidienne)	<b>Superficie &gt; 1000 m<sup>2</sup></b> (vente non nécessaire au quotidien) <ul style="list-style-type: none"> <li>• En semaine : heure d'ouverture autorisée = jusqu'à 17h20 Limitez le nombre d'entrées</li> <li>• Le week-end : fermez l'établissement</li> </ul>
	Pachinko, salles de jeux (game centers), etc.	
	Sento spa avec cabines individuelles, Clubs vidéo avec cabines individuelles, etc.	
	Sento spa, salons d'esthétique, etc.	<b>Superficie ≤ 1000 m<sup>2</sup></b> (vente non nécessaire au quotidien) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaire d'ouverture autorisée : de 5h00 à 20h00 Limitez le nombre d'entrées autant que possible</li> </ul>
Installation - Événement	Musées divers et musées d'art, zoos, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitez le nombre d'entrées à 5000 personnes Respectez une jauge de 50 % de la capacité</li> <li>• Horaire d'ouverture autorisée :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ En cas d'événement, jusqu'à 21h</li> <li>◦ En l'absence d'événement :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>Superficie &gt; 1000 m<sup>2</sup> : 20h</li> <li>Superficie ≤ 1000 m<sup>2</sup> : 20h dans la mesure du possible</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Limitez le nombre d'entrées</li> </ul>
	Terrains de baseball, gymnases, clubs sportifs, etc.	
	Cinémas, théâtres, salles de spectacle, etc.	
	Parcs à thème, parcs d'attractions	
	Lieux de rassemblement, salles publiques/communautaires, etc.	
	Salles d'exposition, centres culturels, etc.	
	Hôtels, auberges japonaises (salles de réception seulement)	

# Établissements concernés (restaurants, cafés, etc.)

## Établissements auxquels est demandée une fermeture ou une limitation des horaires d'ouverture

	Exemple	Demande
Restauration / établissements de divertissement Dans l'un ces cas suivants : 1) alcool servi 2) entrée possible avec alcool 3) karaoke possible	[Restauration] Restaurants (izakaya), cafés, etc. (à part livraisons à domicile et plats à emporter)	Fermez l'établissement
Restauration / établissements de divertissement Si toutes les conditions ci-dessous sont réunies : 1) pas d'alcool servi 2) entrée non autorisée avec alcool 3) pas de karaoke	[Établissements de divertissement] Cabarets, snacks, etc.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Horaire d'ouverture autorisée : jusqu'à 20h00</li><li>• Limitez le nombre d'entrées</li><li>• Respectez les règles pas type d'établissement</li></ul>
Lieux de rassemblement, etc.	Salles de mariages	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ne servez pas d'alcool</li><li>• Impossibilité pour le client d'entrer avec de l'alcool</li><li>• N'utilisez pas les karaoke</li><li>• Horaire d'ouverture autorisée : jusqu'à 20h00</li><li>• Limité à 90 min, 50 personnes, avec une jauge à 50%</li></ul>